

étrangers rient et se moquent des avertissements, tout au bonheur de jouir du beau soleil. Tout à coup, arrivés au bord de l'abîme, ils reconnaissent le péril et rament désespérément pour se sauver, mais trop tard; la foule sur les deux rives se couvre la face d'horreur, les deux voyageurs disparaissent sous les chutes.

L'honorable M. MURDOCK: Sont-ils morts?

L'honorable M. BEAUBIEN: Sans répondre à la question de mon honorable ami, je lui présenterai une comparaison: depuis des années, le gouvernement reçoit des avertissements; les premiers sont venus du Sénat, ou d'hommes éminents des deux partis politiques, ensuite de la presse, maintenant de la masse du peuple. Ces avertissements ont été ignorés, mais si nous continuons à agir comme par le passé, l'inflation, avec ses résultats désastreux, est inévitable. Pendant qu'il en est temps encore, le Gouvernement ne recherchera-t-il pas la sécurité? Les conditions sont incertaines: la régression actuelle deviendra peut-être une autre crise. Une guerre peut se déclarer d'un moment à l'autre. Pendant que la barque est encore à flot, prenons les mesures nécessaires, car si nous attendons le déchaînement de la tempête, il sera peut-être trop tard.

L'honorable M. DANDURAND: Nous avons tous écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable sénateur de Montarville (l'honorable M. Beaubien). Je suis sûr que l'honorable sénateur désire voir le Sénat exprimer son opinion, c'est-à-dire qu'il désire qu'un nombre de sénateurs fasse bénéficier le pays de leur avis sur l'important problème à l'étude. Le Gouvernement sera heureux que les membres de la chambre haute, dont certains ont acquis une expérience considérable concernant l'administration des chemins de fer, expriment leur opinion avant que son représentant ici en réponde en son nom. Naturellement, l'administration du pays a des idées à exposer. Elles seront exposées en temps et lieu; j'ajouterai cependant cette réserve, que ces idées pourront être modifiées quelque peu par le poids des arguments exprimés en cette enceinte.

Le très honorable M. MEIGHEN: Naturellement, l'honorable leader présume que les idées du Gouvernement ne peuvent en rien influencer le Sénat.

L'honorable M. DANDURAND: Si personne d'autre ne désire suivre mon honorable ami, j'ajournerai à mardi prochain la suite du débat.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mardi me convient, mais j'aime toujours à disposer

du travail aussitôt que possible. Nous sommes ici pour la semaine, et je propose demain.

L'honorable M. DANDURAND: Si mon très honorable ami désire parler demain, je lui accorderai volontiers la préférence.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mes opinions ont déjà été consignées au long, et j'attends avec impatience celles du Gouvernement. Il est d'usage que le leader du gouvernement parle dès le début sur une telle motion.

L'honorable M. DANDURAND: Mon très honorable ami veut parler d'une tradition vénérée dans un autre endroit, tradition suivie pendant qu'il était là, et toujours en honneur. Mais l'usage ici est différent. Lorsqu'une motion demande une expression d'opinion du Sénat, le gouvernement donne son attitude à la fin de la discussion, peut-être parce qu'il espère avoir acquis quelque sagesse au cours du débat. Mon très honorable ami s'exprima sans aucune réticence sur les agissements du Sénat en 1925, je le sais. Je crois y avoir fait allusion en cette enceinte à cette époque, et je me reporterai aux Débats de l'année pour m'en assurer. Mais on a toujours le droit d'exprimer son avis, quitte à en changer à la lumière de l'expérience.

Je proposais d'ajourner la suite du débat à mardi prochain parce que le discours de mon honorable ami de Montarville, d'après moi, est d'assez grande portée pour que je le traite d'une manière satisfaisante à la Chambre, quant à la forme au moins.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien.

L'honorable M. DANDURAND: Mais si mon très honorable ami désire parler jeudi, je remettrai à demain la suite du débat.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mon honorable ami sait bien que je ne suis jamais si pressé de parler.

L'honorable M. DANDURAND: Moi non plus. Disons-nous mardi, alors?

(Sur motion de l'honorable M. Dandurand, la suite du débat est remise à mardi prochain.)

## LOI MODIFIANT LA LOI DU CENS ÉLECTORAL FÉDÉRAL

### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 2e lecture du bill 2, Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral.

Honorables sénateurs, ce bill propose de remettre d'une autre année la révision des listes électorales actuelles, révision qui devrait